

Quelle Europe pour quelle Grande-Bretagne ?

Françoise De La Serre

Citer ce document / Cite this document :

De La Serre Françoise. Quelle Europe pour quelle Grande-Bretagne ?. In: Politique étrangère, n°3 - 1980 - 45^eannée. pp. 653-663;

doi : 10.3406/polit.1980.3024

http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1980_num_45_3_3024

Document généré le 09/06/2016

Résumé

Quelle Europe pour quelle Grande-Bretagne ? par Françoise de La Serre

L'importance de l'accord de Bruxelles du 30 mai 1980 ne se résume pas à un échange de concessions mettant fin à la crise liée au problème de la contribution britannique au budget communautaire. Elle tient également au fait que les concessions obtenues par le Royaume-Uni modifient en profondeur la nature de la Communauté. Toute réflexion suscitée par l'évolution future de la CEE passe par cette interrogation : quelle Europe peut-on faire avec la Grande-Bretagne ? "Moins d'Europe" peut signifier la désintégration de l'actuelle Communauté et sa transformation en une vaste zone de libre-échange, mais aussi diverses variations autour du thème de l'Europe à deux vitesses, à géométrie variable, isolant la Grande-Bretagne de certaines politiques communautaires. "Plus d'Europe" passerait par une révision d'ensemble de la construction européenne et par une renégociation globale des principes et des mécanismes sur lesquels elle repose. Mais une telle réforme en profondeur nécessiterait que le Royaume-Uni fasse des propositions constructives, soit moins crispé sur ses intérêts de producteur et plus ouvert aux contreparties qu'implique une politique commune de l'énergie. Si c'est "plus d'Europe" que veut le gouvernement conservateur, cela suppose au plan intérieur, à la fois une certaine révision de son credo économique et la mobilisation d'une opinion publique que le débat sur le budget a confortée dans des attitudes anti-européennes.

Abstract

What Europe for What Great Britain? by Françoise de La Serre

The importance of the Brussels Agreement of May 30, 1980 cannot be summed up as an exchange of concessions which ended the crisis of the British contribution to the EEC budget. We must also consider the fact that the concessions which the United Kingdom obtained have profoundly modified the nature of the Community. In thinking about the future evolution of the EEC, we must ask ourselves "what Europe can be built with Great Britain"? "Less Europe" might mean the disintegration of the present Community and its conversion into a huge free trade area, but it might also mean any of several variations on the theme of an unequally developed Europe, isolating Great Britain from certain Community policies. "More Europe" would mean the reappraisal of the entire European system and an overall renegotiation of the principles and mechanisms on which it was based. But such a radical reform means that the United Kingdom must make constructive proposals and must be less centered on its producing interests and more open to the opposing views which necessarily accompany a common energy policy. If the Conservative government wants "more Europe", it must change its economic credo as well as British public opinion which has become more staunchly anti-European since the budget debate.

Françoise de La SERRE *

QUELLE EUROPE POUR QUELLE GRANDE-BRETAGNE ?

« **S**i vous voulez l'Europe à l'anglaise faites la au moins avec les Anglais » lançait Joseph Luns (alors ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas) à l'adresse de la France après le rejet en 1962 des conceptions gaullistes d'organisation politique de l'Europe présentées dans le plan Fouchet.

Mais quelle Europe veut la Grande-Bretagne ? Depuis qu'elle est entrée dans la Communauté en 1973 et qu'elle a confirmé par le référendum de juin 1975 qu'elle souhaitait y rester, nombreuses ont été les ambiguïtés et les incertitudes de la politique européenne du Royaume-Uni et ce, quel que soit le gouvernement au pouvoir à Londres. A cet égard, les problèmes récemment soulevés par le niveau de la contribution britannique au budget communautaire illustrent parfaitement les difficultés structurelles qu'éprouve la Grande-Bretagne à la cohabitation communautaire.

Le différend auquel le compromis intervenu le 30 mai à Bruxelles n'a apporté qu'une solution provisoire, a parfois revêtu, comme souvent dans l'histoire européenne de l'après-guerre, l'apparence d'un affrontement franco-britannique. Parce que les deux pays sont en quelque sorte les champions de conceptions différentes de la construction européenne et que leurs intérêts sont parfois diamétralement opposés. Mais aussi parce qu'une importante charge affective et la permanence de part et d'autre de la Manche de stéréotypes tenaces affectent les perceptions réciproques. Pourtant si le contentieux communautaire a eu indéniablement une dimension franco-britannique — à propos du mouton¹ ou de l'augmentation des prix agricoles — l'enjeu fondamental de la crise récente se situe bien au-delà. Ni le sursis que la Communauté vient de s'accorder à elle-même ni le succès remporté par la diplomatie britannique ne dispensent les partenaires du Royaume-Uni de s'interroger sur ses intentions profondes à l'égard de l'Europe.

* Attachée de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques (CERI).

1. Le 25-9-1979, la Cour de Justice des Communautés européennes a condamné les mesures restrictives prises par la France à l'encontre des importations de mouton britannique.

Contribution budgétaire et politiques communes

La crise qu'a récemment traversée la Communauté est issue du refus britannique d'accepter, à propos de sa contribution budgétaire, les implications du système des ressources propres et de la volonté de bloquer tout progrès sur les dossiers en attente (essentiellement l'organisation du marché du mouton et l'augmentation des prix agricoles) tant que ne serait pas trouvée une solution acceptable à ce problème. Le lien établi par Londres entre ces divers éléments avait d'ailleurs été également souligné par Paris ce qui rendait inévitable la négociation d'un véritable « paquet ».

Il n'est pas question de revenir ici, dans le détail, sur le problème de la contribution britannique au budget communautaire qui a fait récemment l'objet d'un article dans cette même revue [1]. Schématiquement le problème se posait en ces termes. Le Royaume-Uni contestait devoir être le premier contributeur net au budget communautaire, versant 40 % de plus que la RFA, et dix fois plus que la France à la caisse commune, tout en se plaçant, en termes de richesse relative, au septième rang seulement de la Communauté². Une telle situation était due à la conjonction de plusieurs éléments, les uns conjoncturels, les autres structurels. D'une part, les arrangements transitoires régissant la contribution britannique étant venus à expiration fin 1979 le niveau des versements pour 1980 était d'autant plus élevé que, en raison de la situation excédentaire de la balance des paiements, le mécanisme correcteur imaginé à Dublin pour éviter une progression trop importante de la contribution ne fonctionnerait pas. Le niveau élevé de la contribution britannique s'expliquait, d'autre part, par la combinaison de deux facteurs : l'importance de la contribution brute (due en partie aux importations extra-communautaires notamment agricoles) et le faible montant des dépenses communautaires en Grande-Bretagne. Un budget dont 70 % des dépenses concernent l'agriculture ne profite guère en effet au Royaume-Uni où ce secteur est à la fois peu important et efficace.

Sans doute se trouvait-on là en présence d'une de ces situations « inacceptables » que naguère la Communauté s'était engagée à corriger. Mais cette incapacité du Royaume-Uni à assumer les implications financières des ressources propres ne le conduisait pas à rechercher une solution transitoire mais plutôt à remettre en cause le système dans son ensemble. L'objectif poursuivi était en effet d'obtenir un statut permanent de « modeste contributeur net », sa contribution ne devant pas excéder celle du pays dont le PNB est immédiatement supérieur au sien » — la France.

2. La Commission a publié fin mai 1980 de nouvelles estimations selon lesquelles la contribution britannique serait pour 1980 de 1 784 millions UCE et pour 1981 de 2 140 millions UCE.

Avant d'analyser la réponse apportée par ses partenaires aux demandes du Royaume-Uni, il n'est pas inutile de les re-situer dans le contexte de sept ans de participation britannique à la Communauté. Cette affaire budgétaire qui a déjà beaucoup pesé sur la vie communautaire³ est l'illustration de la volonté constante du Royaume-Uni de s'assurer dans l'Europe des Neuf un statut particulier par la recherche quasi permanente d'exceptions et de dérogations à des politiques communes qu'il a pourtant acceptées et dont à l'occasion il sait tirer profit. Mais cette attitude négative, compréhensible lorsqu'il s'agit des conséquences financières d'une politique agricole qui est globalement contraire à ses intérêts, n'est pas compensée par davantage de coopération dans d'autres domaines. Londres s'est par exemple opposé à la mise en œuvre d'une politique commune de l'énergie ainsi qu'à une politique de la pêche qui ne reconnaîtrait pas à ses nationaux des droits exclusifs (dans la limite des douze miles) ou préférentiels. De même la Grande-Bretagne a-t-elle refusé de participer à l'essentiel du Système monétaire européen (SME), c'est-à-dire au mécanisme de taux de change, tout en profitant de certaines facilités de crédit.

Certes l'âpre défense des intérêts nationaux n'est pas l'apanage de la seule Grande-Bretagne mais aucun autre Etat membre ne paraît éprouver autant de réticences à l'égard de la Communauté dans sa forme actuelle. Des sept ans d'expérience communautaire avec la Grande-Bretagne, se dégagent en effet des impressions convergentes.

La Communauté, multiplicateur de puissance

La première impression est celle d'une grande continuité dans la politique britannique quel que soit le gouvernement au pouvoir tant sur le plan des institutions (dont l'évolution due par exemple à l'élection directe du Parlement européen n'est pas acceptée sans réticences) que sur celui des politiques communes. Pour qui a suivi en Grande-Bretagne les récentes campagnes électorales et notamment celle pour l'élection du Parlement européen, il est désormais évident que les convergences nationales l'emportent sur les clivages partisans [2]. Certes les tactiques employées au sein de la CEE diffèrent d'un gouvernement à l'autre mais les objectifs demeurent identiques. Comme si,

3. Le problème de la contribution budgétaire après avoir dominé les négociations d'adhésion a été au centre de la « renégociation » demandée en 1974 par le gouvernement Wilson. Celle-ci devait aboutir en mars 1975, lors du Conseil européen de Dublin, à la création d'un « mécanisme correcteur » qui cependant ne peut jouer en cas d'excédent de la balance des paiements. En décembre 1977, lors de l'adoption d'une UCE reflétant la valeur réelle des monnaies et non les anciennes parités FMI, la Grande-Bretagne obtient de conserver pour sa contribution budgétaire le mode de calcul qui lui est le plus favorable, ses partenaires prenant à leur charge le déficit de 407 millions UCE en résultant.

après le départ d'E. Heath, seul un engagement européen minimum, abusivement assimilé au gaullisme, pouvait être concevable outre-Manche où d'ailleurs l'opinion publique est, parmi les Neuf, la moins favorable à la construction européenne.

La seconde impression est que par rapport aux attentes des années 60 l'intérêt essentiel porté par la Grande-Bretagne au Marché commun s'est déplacé du plan économique au plan politique. Même si l'on peut penser qu'en ce qui concerne l'Union douanière, avantages et inconvénients de l'adhésion s'équilibrent, il est certain que le manque de compétitivité de l'industrie britannique diminue l'intérêt de l'accès à un vaste marché de consommateurs doués d'un pouvoir d'achat élevé. Le Marché commun n'est donc plus à cet égard la bonne affaire envisagée naguère. D'autant que l'adhésion ayant coïncidé avec la récession consécutive à la crise énergétique, l'économie britannique n'a pu bénéficier, comme le fit la France en 1958, du choc salutaire provoqué par l'appartenance à une zone de croissance rapide.

Aussi le Royaume-Uni paraît-il surtout aujourd'hui intéressé par le multiplicateur de puissance que représente sur le plan international l'appartenance à la CEE. Ce qui est vrai pour tous les Etats membres l'est particulièrement pour la Grande-Bretagne. Cela est manifeste dans le domaine des relations commerciales multilatérales où lors des négociations du Tokyo Round la position communautaire a largement tenu compte des intérêts britanniques. Cela est également vrai du dialogue Nord-Sud malgré les tentations initiales d'y jouer un rôle séparé. Cela est évident, enfin, dans le domaine du développement où la Grande-Bretagne apprécie le relais partiel offert par l'action communautaire à ses obligations d'ex-puissance coloniale. La convention de Lomé, comme aussi l'extension de l'aide aux pays non associés, reflétaient déjà cette prise en compte des intérêts britanniques, et les récentes mesures adoptées à Bruxelles en faveur du Zimbabwe en sont un nouvel exemple.

Mais c'est évidemment, au-delà du traité de Rome, à la coopération politique et à l'harmonisation des politiques étrangères des Neuf que la Grande-Bretagne porte le plus d'intérêt.

Cette formule permet à un appareil diplomatique qui demeure un des meilleurs du monde d'exercer avec brio ses talents et de prolonger l'influence britannique sur la scène internationale. Les consultations à Neuf ont d'ailleurs parfois opportunément dilué les responsabilités britanniques (comme à Chypre) ou soutenu les efforts de règlement de l'affaire rhodésienne. D'une manière générale la Grande-Bretagne se montre très active dans le cadre de la coopération politique comme l'ont prouvé par exemple ses initiatives concernant l'Afghanistan. Mais cet engouement pour une procédure peu contraignante n'est pas sans ambiguïté car on peut s'interroger sur le rôle dévolu par Londres à

l'Europe des Neuf dans le système international. S'agit-il pour la Grande-Bretagne d'affirmer une progressive autonomie européenne (mais celle-ci est-elle envisageable sans le support de politiques communes ?) ou seulement de renforcer la composante européenne d'un plus vaste ensemble atlantique ? Sous l'administration précédente la priorité de la politique étrangère demeurerait incontestablement l'accord avec Washington [3]. Il est plus difficile de se prononcer sur la politique du gouvernement Thatcher dont le réalisme nationaliste s'oppose parfois — comme dans l'affaire des sanctions contre l'Iran — tant à la solidarité européenne qu'à la fidélité atlantique. Les récentes crises internationales ont d'ailleurs démontré une fois de plus l'attitude ambiguë de la Grande-Bretagne à l'égard de la Communauté : celle-ci est considérée tantôt comme une entité trop étroite pour qu'y soient résolus les problèmes essentiels tantôt comme un frein à la liberté d'action nationale.

En dernière analyse il semble que la Grande-Bretagne demeure dans la Communauté pour une raison essentielle : ayant appris les leçons de l'après-guerre elle ne veut pas rester à l'écart d'un groupement continental qui exerce sur le monde une attraction réelle et dont elle souhaite influencer l'évolution de l'intérieur. En sept ans de participation à la Communauté européenne, et compte tenu, notamment de la solution apportée au problème de sa contribution budgétaire, elle y est d'ailleurs incontestablement parvenue.

L'inévitable transformation du système

L'accord conclu à Bruxelles le 30 mai 1980 ne se résume pas, en effet, à un échange de concessions dans la tradition communautaire, aux termes duquel une importante diminution de la contribution britannique pour deux ans (et vraisemblablement trois) a été « troquée » contre l'acceptation d'une augmentation des prix agricoles, assortie d'un texte sur la pêche que Londres juge peu contraignant et d'un accord sur le mouton qui profite en priorité à la Grande-Bretagne⁴. L'importance du « paquet » décidé par les ministres des Affaires étrangères ne réside pas seulement dans la réduction des deux tiers des versements britanniques qui traduit pourtant un effort considérable de la part des partenaires de la Grande-Bretagne. Elle tient également au fait que les concessions obtenues par le Royaume-Uni modifient en profondeur la nature de la Communauté. Et ceci pour plusieurs raisons.

4. La contribution britannique pour 1980 est limitée à 609 millions UCE et à 730 millions UCE pour 1981. Les paiements afférents à la période 1980-1982 seront effectués à l'aide du mécanisme financier et des mesures supplémentaires proposées par la Commission. « Pour 1982, la Communauté s'engage à résoudre le problème par des modifications structurelles », mais si une situation inacceptable se présente de nouveau pour un Etat membre « la Commission présentera des propositions s'inspirant de la solution retenue pour 1980-1981 et le Conseil décidera en conséquence ».

En premier lieu il a été admis que les versements d'un Etat membre peuvent faire l'objet de corrections en fonction de divers critères de richesse relative, en particulier du PNB, ce qui constitue une remise en cause du système des ressources propres et de la personnalité financière de la Communauté.

En second lieu, l'engagement d'un ré-examen des structures du budget qui représente un pas vers certaines formes de « retour » est l'amorce d'une transformation du système, l'objectif de « convergence » avec les redistributions qu'il implique l'emportant désormais sur les principes de préférence communautaire et de solidarité financière.

En troisième lieu, toute réforme substantielle des structures budgétaires aboutira, à ressources propres inchangées, à un plafonnement des dépenses au titre de la politique agricole commune et donc à son altération sous sa forme actuelle puisque la garantie de l'intervention communautaire a jusqu'à présent un caractère illimité.

Enfin, compte tenu notamment de l'épuisement des ressources propres prévu pour 1982 et de l'élargissement de la Communauté, l'accord de Bruxelles porte en germe la révision du mode de financement du budget communautaire. Comme le dit J. Casy : « C'est à ce moment que seront tirées les véritables conséquences institutionnelles du règlement de la contribution britannique au budget des Communautés » [4]. Il est en effet significatif que le président français et le chancelier allemand aient déjà évoqué cette éventualité. M. Giscard d'Estaing a déclaré par exemple le 11 avril dernier au *Figaro* : « Si l'ensemble de nos partenaires se prononçaient en faveur de la règle du juste retour ou d'une règle plafonnant pour tous l'excédent ou le déficit de leurs versements vis-à-vis de la Communauté, il conviendrait que l'application de cette règle fasse l'objet d'une proposition de la Commission qui serait ensuite examinée et discutée. Ce serait évidemment une règle nouvelle, différente de celle fixée par le traité de Rome. Elle est envisageable... Elle supposerait une modification du traité accompagnée d'une ratification parlementaire... ». De son côté, le chancelier Schmidt lors du congrès du SPD, début juin, s'est prononcé pour « une répartition plus équilibrée du fardeau budgétaire » sans toutefois préciser les moyens d'une telle réforme.

Plus ou moins d'Europe ?

Même si les échéances électorales en RFA et en France rendent improbable l'ouverture immédiate d'un débat sur le nécessaire *aggiornamento* de la construction européenne, celui-ci paraît cependant inévitable à terme. Puisque le statu quo ne pourra être maintenu, le système communautaire arrivant financièrement à la limite extrême de sa résistance en 1982, sortir de l'impasse actuelle implique — comme le disait

le ministre français des Affaires étrangères Jean-François Poncet — que l'on fasse plus d'Europe ou moins d'Europe.

Or les réflexions que suscite l'évolution future de la Communauté européenne passent par la réponse à une interrogation centrale : quelle Europe peut-on faire avec la Grande-Bretagne ? A beaucoup d'égards on se trouve ramené en 1980 à la situation de 1969 lorsque le Général de Gaulle évoquait avec M. Soames (alors ambassadeur à Paris) les conditions dans lesquelles une Europe ouverte à tous les Etats européens, y compris la Grande-Bretagne, serait amenée à s'organiser politiquement et économiquement. A cette différence près toutefois que la Grande-Bretagne est désormais membre de la Communauté et pour l'instant décidée à y demeurer...

Dans ce contexte *moins d'Europe* peut signifier la désintégration à terme de l'actuelle Communauté, sa transformation en une vaste zone de libre échange — sans les contraintes de la politique agricole commune et de son financement — avec éventuellement une coordination des relations extérieures et la poursuite de la coopération politique. C'est cette Europe là que l'on soupçonne la Grande-Bretagne de favoriser en attendant que les contraintes de l'élargissement à la Grèce puis aux deux autres candidats la fassent devenir réalité. Un tel schéma n'est toutefois pas conforme aux vœux des autres membres de la Communauté. Même si un certain désenchantement à l'égard de la construction européenne a pu être récemment décelé parmi les « grands » Etats de la CEE [5], qui se reflète d'ailleurs en partie dans les propos tenus à propos du système des ressources propres, une Europe de ce type n'est pas actuellement souhaitée. On observe même, depuis peu, une sorte de « Ligue » des petits pays pour défendre et un acquis communautaire dont ils sont les principaux bénéficiaires⁵ et un système dont la disparition accélérerait l'avènement redouté d'un Directoire.

Moins d'Europe peut signifier aussi diverses variations autour du thème de l'Europe à deux vitesses, à deux étages, à géométrie variable, à la carte, etc... Même si ces expressions ne recouvrent pas la même réalité on tend à les employer indistinctement pour évoquer une formule qui isolerait la Grande-Bretagne de certaines politiques communautaires comme elle l'est du Système monétaire européen. C'est une perspective que n'excluaient pas totalement les Trois Sages dans leur rapport. Mais il est vraisemblable que ce faisant ils pensaient plutôt à la mise en œuvre de nouvelles politiques qu'à la seule véritable politique commune existante : le Marché commun agricole. Même si la PAC est à l'origine des griefs que nourrit la Grande-Bretagne à l'égard de la Communauté, la mise en œuvre concrète d'une telle formule susciterait d'énormes diffi-

5. Après l'accord du 30 mai concernant la contribution britannique tous les pays de la Communauté à l'exception de la RFA, de la Grande-Bretagne et de la France auront pour 1980 et 1981 des soldes budgétaires positifs.

cultés... en admettant que la Grande-Bretagne y souscrive ce qui est loin d'être démontré. D'une part l'idée même d'une Europe à deux vitesses, impliquant pour le Royaume-Uni un statut différent de celui des autres « Grands » de la Communauté, a toujours été rejetée par les gouvernements britanniques successifs, et il ne semble pas que sur ce point la situation ait récemment changé. D'autre part, il est vraisemblable que le Royaume-Uni ne souhaite pas être exclu d'une politique dont, à l'exemple de la RFA, il peut à terme tirer profit et dont le *lobby* agricole britannique paraît fort bien s'accommoder.

Plus d'Europe en revanche passe probablement par une révision d'ensemble de la construction actuelle et par une renégociation globale des principes et des mécanismes sur lesquels elle repose. Est-il alors absolument utopique d'envisager un *package deal* combinant une réforme de la PAC qui la rende plus acceptable et moins coûteuse et une révision tant des structures que des règles de financement budgétaires, ce qui reviendrait à accepter formellement qu'au nom de la convergence, une fonction redistributive soit dévolue au budget communautaire ? Une réforme de la PAC est probablement moins difficile à mettre en chantier aujourd'hui que par le passé. En France par exemple le consensus qui existait sur le maintien de son intangibilité a fait place à des attitudes plus nuancées ou à des prises de position plus critiques. Aussi n'est-il pas étonnant que les propositions de réformes commencent à faire leur chemin. On s'en est rendu compte lors de la récente réunion des Chambres d'agriculture à Paris [6]. Chercheurs et hommes politiques avancent un certain nombre d'idées concernant par exemple l'adaptation des interventions communautaires à la réalité des produits, la participation des agriculteurs au soutien de leur marché, ou la taxation des produits de substitution importés [7]. Sur ce dossier agricole et en dépit des clichés qui opposent les intérêts du « fermier français inefficace » à ceux du consommateur britannique, il y a d'ailleurs probablement plus de convergences objectives entre Paris et Londres qu'on ne le croit généralement. Si la Grande-Bretagne a traditionnellement intérêt à un approvisionnement bon marché en denrées alimentaires, une politique de prix modérés servirait à terme les intérêts commerciaux de la France, en lui permettant, compte tenu de son potentiel agricole naturel, de triompher de la concurrence des pays d'Europe du Nord. Mais une réforme en profondeur impliquerait que le Royaume-Uni, jusqu'à présent fort prodigue en critiques, fasse à son tour des propositions constructives.

Implications politiques internes

Peut-on espérer que le gouvernement britannique encouragera une évolution de ce type au moment où la situation internationale milite en faveur d'une affirmation de l'Europe ? Il est en effet illusoire

d'imaginer que le renforcement de la CEE dans le système international puisse découler de la seule harmonisation des politiques étrangères dans le cadre de la coopération politique sans le support de véritables politiques communes. La relative impuissance de l'Europe des Neuf dans les crises des années 70 l'a bien montré. Certes la Grande-Bretagne n'est pas la seule en cause et ce n'est pas décerner à contrario un brevet d'europhobie aux autres Etats membres que de s'interroger sur la politique européenne de Londres. Mais dans la mesure où beaucoup des problèmes actuels sont dus aux difficultés structurelles de la cohabitation entre la Grande-Bretagne et ses partenaires, ceux-ci attendent du Royaume-Uni un minimum de signes concernant son intérêt pour un développement de la coopération européenne. Les discussions qui vont s'ouvrir sur la politique de la pêche pourraient par exemple être le test d'une approche plus positive. D'autant plus qu'un certain nombre d'analyses indiquent l'intérêt que la Grande-Bretagne peut tirer d'une politique commune tant en ce qui concerne la limitation des prises, les mesures de conservation et d'éventuelles aides à l'industrie de la pêche [8]. Même dans le domaine énergétique, où lors du Conseil européen de Dublin M. Schmidt espérait un progrès de la coopération européenne, des ballons d'essais commencent à être lancés autour de l'interrogation suivante : n'y aurait-il pas place pour une politique européenne qui prendrait en compte — comme ce fut le cas pour l'agriculture — les intérêts du principal producteur européen ? Bien que souhaitée par certains observateurs [9] une telle évolution impliquerait que le Royaume-Uni soit moins crispé sur ses intérêts de producteur et plus ouvert aux contreparties qu'implique une politique commune de l'énergie.

Plus d'Europe, si c'est ce que veut le gouvernement conservateur, supposerait sur le plan interne à la fois une certaine révision de son credo économique et la mobilisation d'une opinion publique que le débat sur le budget a confortée dans des attitudes anti-européennes. Il est probable en effet qu'une réforme de la politique agricole, même d'envergure, ne permettra pas de limiter les dépenses agricoles à un niveau qui donne entièrement satisfaction à la Grande-Bretagne (la revendication officielle était de limiter à 55 % les dépenses budgétaires agricoles en 1986). Un relèvement du plafond de la TVA au-delà du 1 % actuel pourrait donc alors être proposé (bien que la France et la RFA y soient en principe également hostiles) et soumis à la ratification des Parlements nationaux. Certes l'acceptation d'une telle mesure par le gouvernement Thatcher contredirait le dogme de la limitation des dépenses publiques mais cette entorse à l'orthodoxie est probablement nécessaire à une restructuration budgétaire dont la Grande-Bretagne bénéficierait en priorité (politique sociale et régionale).

En ce qui concerne l'opinion publique, le gouvernement britannique se trouve d'autant plus confronté à l'obligation de valoriser l'appartenance

à l'Europe des Neuf que les résultats des récents sondages encouragent les éléments anti-européens du *Labour* à ré-ouvrir le dossier de l'adhésion. Un sondage Gallup effectué en avril pour le *Sunday Telegraph* a prouvé en effet qu'en cas de nouveau referendum 59 % des interrogés opteraient pour le retrait du Royaume-Uni de la Communauté et 27 % pour son maintien. Il peut donc être tentant pour le parti travailliste de faire du départ du Marché commun l'élément central d'un programme électoral. Certes beaucoup dépendra de l'évolution interne du *Labour* et du sort réservé aux prétentions de la gauche de contrôler le parti puisque la distribution des engagements pro et anti-européens recoupe à quelques notoires exceptions près le clivage gauche-droite au sein du parti. Si, après le départ de M. Callaghan, la gauche devait l'emporter, l'élection au poste de leader tant de M. Benn que de M. Silkin ou de M. Shore aboutirait dans les deux premiers cas à un retrait immédiat de la CEE et dans le troisième à une nouvelle « renégociation » en vue de « rendre aux Communes la maîtrise complète des pouvoirs législatifs et fiscaux actuellement concédés à la Communauté »[10].

M^{me} Thatcher risque donc de devoir faire face aux tentations de repli insulaire et aux réflexions nationalistes qui séduisent tout à la fois la gauche du *Labour* et certains éléments de son propre parti. Après avoir, dans un premier temps, repris à son compte la politique réformiste de son prédécesseur, voudra-t-elle exploiter le succès remporté dans l'affaire du budget pour proposer davantage d'Europe à ses concitoyens ?

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Jean Casy « Le problème de la contribution britannique au budget des communautés », *Politique étrangère*, n° 2, 1980.
- [2] Cf. « L'élection européenne en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en RFA. Approche comparée », *Revue française de science politique*, n° 6, décembre 1979, pp. 981-1 065.
- [3] Cf. Françoise de La Serre « Européenne, mais... les ambiguïtés de la politique britannique » in Alfred Grosser ed., *Les politiques extérieures européennes dans la crise*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1976, pp. 137-163.
- [4] Jean Casy, art. cit.
- [5] Alfred Grosser, « L'Europe délaissée », *Le Monde*, 6 mars 1980.
- [6] Voir les propositions de rénovation de la PAC faites à cette occasion par M. de Cafarelli, *Le Monde*, 7 juin 1980.
- [7] Voir notamment Louis Mahé, Michel Roudet, « La politique agricole française et l'Europe verte : impasse ou révision ? », *Economie rurale*, n° 1, 1980, pp. 12-25. Voir aussi *Parlement européen*, documents de séance, n° 1 800, 1979. Proposition présentée par Edgard Pisani et al tendant à définir les objectifs, les règles de fonctionnement et de financement ainsi que les procédures d'adoption d'une nouvelle politique agricole européenne présentée à la Commission de l'agriculture.
- [8] *The Economist*, 7-13 juin 1980, p. 54.
- [9] « Time for Britain to play the energy card », *Financial Times*, 6 juin 1980.
- [10] Document adopté en mai 1980, par le Comité exécutif du parti travailliste en vue du congrès de l'automne.